# FAQ – Formation Continue de l'Inalco -11 juin 2025

## Table des matières


1. Formation Continue, cours de langue (non diplômants) ..... 2

1 Quand ont lieu les cours de langue ? ..... 2

1 bis Comment savoir quel soir a lieu le cours de langue que je souhaite suivre ? ..... 3

2 Quand a lieu la rentrée (cours de langue du soir et du samedi)? ..... 3

3 Combien y a-t-il d'heures de cours par semaine ? ..... 3

4 Quand ont lieu les inscriptions ? ..... 3

5 Peut-on s'inscrire en cours d'année ? ..... 4

6 Quels sont les tarifs ? ..... 4

7 Est-il possible de financer la formation à l'aide de son CPF ? ..... 4

8 Quel niveau atteint-on au bout d'un an ? ..... 5

9 Est-il possible de payer en plusieurs fois ? ..... 5

10 Y a-t-il des tarifs réduits étudiants/autres ? ..... 5

11 Les cours du samedi matin (formule dynamique) sont-ils également en présentiel et en distanciel ? ..... 5

12 Y a-t -il un diplôme à la fin de la formation ? ..... 5

13 Je ne connais pas mon niveau. Quel niveau dois-je choisir ? ..... 5

14 Puis-je suivre à la fois un cours du soir et un stage intensif ? ..... 6

15 Comment fonctionne la bibliothèque BULAC si on est inscrit en formation continue ? ..... 6

16 Quel est l'âge minimum requis pour suivre les cours ? ..... 6

17 Puis-je m'inscrire dans un MOOC ? ..... 6

2. Reprise d'études ..... 6

1 Qu'est-ce que la reprise d'études ? ..... 6

2 Je souhaite reprendre mes études, comment procéder ? ..... 7

3 Est-il possible de passer un diplôme (licence, master) en cours du soir ? ..... 7

4 Quand débutent les inscriptions administratives en formation continue pour la reprise d'études ? ..... 8

Les devis et demandes de renseignement sont à faire dès le mois de mai. ..... 8
5 Quels sont les tarifs de la reprise d'études ? ..... 8
Les tarifs varient selon les diplômes et des remises peuvent être appliquées en fonction de votre situation : ..... 8
6 Les cours de Licence et Master peuvent-ils se suivre à distance ? ..... 9
7 Combien y-a-t-il d'heures de cours en Licence ? ..... 9
8 Puis-je suivre deux cursus en même temps ? ..... 9
9 Quand a lieu la rentrée ? ..... 9
10 Où puis-je trouver le programme des cours ? ..... 9
3. Formations individuelles ou de groupes sur mesure / ExEd ..... 10
1 Quels types de formations sur mesure proposez-vous ? ..... 10
2 Comment faire une demande de devis ? ..... 10
3 Quelles sont les modalités d'inscriptions ? ..... 10
4 Organisation des formations ..... 10
5 Où se déroulent vos formations ..... 10
6 Quelles sont les modalités de règlement ? ..... 11
4. VAE ..... 11
5. ACCESSIBILITE DES SITES DE FORMATION ..... 11
Les locaux de l'Inalco sont-ils accessibles aux personnes à mobilité réduite ? ..... 11

# 1. Formation Continue, cours de langue (non diplômants)

## 1 Quand ont lieu les cours de langue ?

Nous proposons deux formules au choix tout au long de l'année, hors périodes de vacances scolaires : cours du soir et cours du samedi.
Horaires :

- cours du soir : un soir de la semaine de 19h à 21h
- cours du samedi : de 9h30 à 13h30

Nous proposons également des stages intensifs soit du lundi au vendredi de 10h à 17h en présentiel (un en janvier et un en juillet), soit le vendredi soir et le samedi matin en distanciel (un en janvier-février et l'autre en juin-juillet).

Vous pouvez consulter les calendriers de chaque formule avec les liens suivants :

Cours du soir : https://www.inalco.fr/formations/cours-du-soir-de-langues

Cours du samedi : http://www.inalco.fr/formations/formation-continue/cours-collectifs/formule-dynamique

Stages intensifs : http://www.inalco.fr/formations/formation-continue/cours-collectifs/stages-intensifs

## 1 bis Comment savoir quel soir a lieu le cours de langue que je souhaite suivre ?

Les jours de cours seront indiqués sur la plateforme AEC dès le début des inscriptions le 15 juin 2025: https://inalco.extranet-aec.com/extranet/#/

## 2 Quand a lieu la rentrée (cours de langue du soir et du samedi)?

Le calendrier de l'année pour chaque formule de cours est téléchargeable sur le site internet. Les cours débuteront la dernière semaine de septembre.

Cours du soir : https://www.inalco.fr/formations/cours-du-soir-de-langues

Cours du samedi : http://www.inalco.fr/formations/formation-continue/cours-collectifs/formule-dynamique

Stages intensifs : http://www.inalco.fr/formations/formation-continue/cours-collectifs/stages-intensifs

## 3 Combien y a-t-il d'heures de cours par semaine ?

- Cours du soir 19h – 21h : 2h par semaine sur l'année = **60 heures par an.**
- Cours du samedi 9h30 – 13h30 : 4h par semaine sur 1 semestre = **60 heures par semestre** ou bien 4h par semaine sur 2 semestres = **120 heures sur une année.** (si 2 semestres suivis/deux inscriptions effectuées)
- Stage intensif : 30h sur une semaine en présentiel ou sur 5 vendredis soirs + 5 samedis matins en distanciel
- Stages de dialectes : 25h en distanciel sur 5 semaines les vendredis soirs et samedis matin

## 4 Quand ont lieu les inscriptions ?

- Cours du soir : du 15 juin au 7 septembre.
- Cours du samedi : du 15 juin au 7 septembre pour la première session et du 15 décembre au 12 janvier pour la deuxième session.

- Stage intensif : du 10 novembre au 7 décembre pour les stages d'hiver et du 13 avril au 18 mai pour les stages d'été

## 5 Peut-on s'inscrire en cours d'année ?

- Non, pour les cours du soir.
- Oui, pour le semestre 2 des cours du samedi matin (dynamique) dans le cadre des dates indiquées ci-dessus.

Oui, pour les stages intensifs qui ont lieu dans le courant de l'année dans le cadre des dates indiquées ci-dessus.

## 6 Quels sont les tarifs ?

**Cours du soir** (60h) :

- Tarif plein (prise en charge employeur, Pôle Emploi, OPCO, autre…) : 1440€
- Tarif réduit (financement individuel) : 720€ pour les personnes qui financent elles-mêmes leur formation

**Cours du samedi** (60h) :

- Tarif plein (avec prise en charge employeur, Pôle Emploi, OPCO, etc..) : 1440€
- Tarif réduit (financement individuel) : 720€ pour les personnes qui financent elles-mêmes leur formation

**Stage intensif (30 heures de cours):**

- Tarif plein (avec prise en charge) : 780€
- Tarif réduit (financement individuel) : 390€
- Tarif pour Stage de dialecte : (avec prise en charge) : 680€
  (financement individuel) : 480€

## 7 Est-il possible de financer la formation à l'aide de son CPF ?

Pour les salariés du privé et travailleurs indépendants : à partir de la rentrée 2025, nos formations ne seront plus disponibles sur le catalogue CPF disponible sur le site : moncompteformation.gouv

Les salariés du public peuvent faire une demande de mobilisation de leur CPF (tous niveaux et langues confondus) auprès de leur employeur pour financer l'une des formations que nous proposons. Merci de nous contacter pour un devis. Il revient à l'employeur d'accéder ou non à cette demande.

## 8 Quel niveau atteint-on au bout d'un an ?

Pour connaître le niveau atteint, nous vous invitons à consulter les progressions pédagogiques par langue que vous pourrez trouver sur notre site via le lien suivant :
http://www.inalco.fr/formations/formation-continue/langues

## 9 Est-il possible de payer en plusieurs fois ?

Dans le cadre d'un financement individuel, le paiement se fait en une seule fois à l'inscription. Dans le cadre d'une prise en charge (employeur, OPCO, etc…), le règlement s'effectue à l'issue de la formation.

** Dans le cadre des formations semestrielles et annuelles (cours du soir, cours du samedi), un paiement en 3 fois est possible sur demande pour les demandeurs d'emploi non indemnisés, étudiants, bénéficiaires des minima sociaux.*

*Un premier versement s'effectue au plus tard le lundi suivant la fin de la campagne d'inscription, puis les 2 mois suivants, suivant l'échéancier de dates fixé par l'agence comptable.*

## 10 Y a-t-il des tarifs réduits étudiants/autres ?

Non, le tarif plein (tarif prise en charge) s'applique aux personnes bénéficiant d'une prise en charge des frais de formation par leur employeur, France Travail, leur OPCO ou autre.
Une remise de 50% (tarif individuel) est appliquée à toute personne ne bénéficiant d'aucune prise en charge et finançant elle-même ses frais de formation. Aucune remise supplémentaire ne peut être accordée.

## 11 Les cours du samedi matin (formule dynamique) sont-ils également en présentiel et en distanciel ?

Non, les cours du samedi matin sont exclusivement en présentiel.

## 12 Y a-t -il un diplôme à la fin de la formation ?

Non, mais nous délivrons une attestation de fin de formation à la fin de chaque formation en langues.
http://www.inalco.fr/formation-continue/certification-tests

## 13 Je ne connais pas mon niveau. Quel niveau dois-je choisir ?

Nous vous invitons à passer nos tests d'accès à niveau en auto-évaluation que vous trouverez sur notre site via le lien suivant, en bas de chaque page qui présente une langue :
http://www.inalco.fr/formations/formation-continue/langues

### 14 Puis-je suivre à la fois un cours du soir et un stage intensif ?

S'il s'agit de la même langue ces 2 cours vont faire doublon.

Si vous voulez suivre une formation principale dans une langue ainsi qu'un stage intensif ponctuel dans une autre langue dans le courant de l'année, c'est tout à fait possible (vérifiez bien les créneaux horaires cependant).

### 15 Comment fonctionne la bibliothèque BULAC si on est inscrit en formation continue ?

Vous pouvez vous inscrire gratuitement à la Bulac pour avoir une carte de lecteur et vous pourrez aller étudier ou lire à la Bulac. (bulac.fr)

Le statut emprunteur est réservé aux étudiants de niveau licence et master, les doctorants et les enseignants-chercheurs en sciences humaines et sociales des établissements membres du GIP BULAC.

### 16 Quel est l'âge minimum requis pour suivre les cours ?

Nos formations sont conçues pour un public adulte, soit à partir de 18 ans.

### 17 Puis-je m'inscrire dans un MOOC ?

Les ouvertures de MOOC de langues développés par l'Inalco ouvrent selon le calendrier indiqué sur la plateforme FUN:

https://www.fun-mooc.fr/fr/etablissements/institut-national-des-langues-et-civilisations-orientales/

## 2. Reprise d'études

### 1 Qu'est-ce que la reprise d'études ?

**La reprise d'études permet de s'inscrire en Licence, Master ou dans tout autre diplôme d'établissement (Diplôme d'initiation, DLC, diplôme intensif, etc) via la formation continue qui assure un service administratif spécifique pour des publics spécifiques.**

Les textes réglementaires désignent **les publics ci-dessous** comme relevant de la Formation Continue :

- Tout salarié, travailleur indépendant dont les ***frais de formation sont pris en charge*** par un organisme public ou privé (en totalité ou partiellement)
- Tout salarié ou fonctionnaire, bénéficiant d'un ***congé de formation*** (pour lequel des attestations et un suivi des présences seront nécessaires)
- Tout ***demandeur d'emploi, ou bénéficiaire du RSA***, avec un maintien total ou partiel de sa rémunération ou indemnisation, que les frais de formation soient pris en charge ou non par France Travail (ou région).

Attention : soyez vigilants surtout si vous êtes demandeur d'emploi ou bénéficiaire du RSA. Informez-vous auprès de votre conseiller France Travail pour être sûr du régime d'inscription dont vous dépendez. Une mauvaise inscription peut causer des difficultés administratives.

## 2 Je souhaite reprendre mes études, comment procéder ?

Si vous relevez d'une des trois situations citées ci-dessus et souhaitez vous inscrire en licence, master ou diplôme d'établissement, nous vous prions de contacter Madame Anne Gehant par téléphone au 01 81 70 11 45 ou par mail à l'adresse anne.gehant@inalco.fr

Vous obtiendrez alors toutes les informations nécessaires.

**En même temps vous devez vous informer des modalités de candidature à l'entrée dans ces diplômes. Le fait d'entamer une démarche d'inscription administrative via la FC ne dispense pas des étapes de candidature obligatoire. Votre inscription ne pourra être finalisée qu'à réception de votre avis d'admission dans la formation visée.**

## 3 Est-il possible de passer un diplôme (licence, master) en cours du soir ?

Non. Nous ne proposons pas d'aménagement d'emploi du temps pour suivre une licence ou un master. Si vous êtes inscrit dans l'un de ces parcours, vous devrez suivre l'emploi du temps transmis par le secrétariat pédagogique du Département concerné.

## 4 Quand débutent les inscriptions administratives en formation continue pour la reprise d'études ?

Les devis et demandes de renseignement sont à faire dès le mois de mai.
Les inscriptions administratives débutent en juillet et se font jusqu'au début du mois de septembre. Il est impossible de s'inscrire dans le courant de l'année universitaire.

**Attention :** avant l'inscription, il y a pour certains diplômes une étape de candidature. Pour chaque diplôme visé, il convient de vérifier les dates des campagnes de candidatures sur les pages dédiées du site de l'Inalco.
**VOUS DEVREZ DONC A LA FOIS FAIRE ACTE DE CANDIDATURE SELON LES MODALITES DE CHAQUE FORMATION ET CONTACTER MADAME GEHANT POUR MONTER VOTRE DOSSIER DE REPRISE D'ETUDES.**

**Toutes les informations relatives aux candidatures dans les formations diplômantes de l'Inalco sont disponibles ici : https://www.inalco.fr/candidatures**

Pour toute candidature en L1, il faudra candidater via la plateforme Parcoursup : https://www.parcoursup.fr/

Pour une candidature en L2 ouL3,il faudra candidater via la plateforme ecandidat Inalco : https://candidatures.inalco.fr/ecandidat/#!accueilView

Pour une candidature en Master, il faudra candidater via Mon Master : https://monmaster.gouv.fr/formation

Veuillez suivre les instructions pour la composition du dossier sur la plateforme sur laquelle vous devez candidater.

## 5 Quels sont les tarifs de la reprise d'études ?

Les tarifs varient selon les diplômes et des remises peuvent être appliquées en fonction de votre situation :
- salarié avec prise en charge- salarié en congé formation
- demandeur d'emploi indemnisé
- demandeur d'emploi non indemnisé ou bénéficiaire d'allocations spécifiques

**Exemple :** de 2800 € à 270 € pour un niveau licence
Pour un devis, merci de contacter Madame Anne Gehant : anne.gehant@inalco.fr

## 6 Les cours de Licence et Master peuvent-ils se suivre à distance ?

La liste des formations diplômantes accessibles à distance est disponible ici :

https://www.inalco.fr/formation-initiale-distance

En dehors des formations listées sur cette page, les formations diplômantes de l'Inalco se font en présentiel. Il est cependant possible de faire une demande de dispense d'assiduité au moment des inscriptions pédagogiques auprès des secrétariats pédagogiques concernés.

## 7 Combien y-a-t-il d'heures de cours en Licence ?

Il faut compter entre 10 et 20 heures de cours en moyenne, avec des différences selon les licences. Afin de mieux visualiser, nous vous invitons à consulter les plannings de cours via ce lien, en sélectionnant la formation et l'année choisie : https://planning.inalco.fr/public

Il faut savoir que pour une heure de cours, il faut compter en moyenne une à deux heures de travail personnel.

## 8 Puis-je suivre deux cursus en même temps ?

C'est déconseillé. En effet, rien ne permet d'assurer que les cours de votre premier parcours ne chevaucheront pas ceux de votre deuxième parcours.

## 9 Quand a lieu la rentrée ?

Généralement le lundi de la deuxième semaine du mois de septembre. Le calendrier de l'année est téléchargeable sur le site internet.

Vous aurez toutes les informations au lien suivant :

https://www.inalco.fr/calendrier-universitaire

## 10 Où puis-je trouver le programme des cours ?

Téléchargeable sur le site internet rubrique « Formation et Diplôme »

http://www.inalco.fr/formations/formations-diplomes/accueil-formations-diplomes

# 3. Formations individuelles ou de groupes sur mesure / ExEd

## 1 Quels types de formations sur mesure proposez-vous ?

Nous proposons des formations en langue parmi les 107 enseignées à l'Inalco. Pour plus d'informations : https://www.inalco.fr/les-langues-et-civilisations-enseignees-linalco

Nous proposons également des formations thématiques. L'ensemble de ces formations, consultables sur catalogue, sont modulables dans leur format, leur durée, et leurs modalités, afin de s'accorder à vos exigences et atteindre les objectifs de votre organisation.

Nos formations sur mesure peuvent accueillir des participants individuels ou bien des groupes en format intra-organisation.

## 2 Comment faire une demande de devis ?

Pour une demande de devis, vous pouvez nous contacter soit :

- Par téléphone : +33 (0)6 6 50 77 33 84
- Par email : exed-commercial@inalco.fr
- Via le formulaire de contact sur notre site internet https://executive-education-inalco.fr

## 3 Quelles sont les modalités d'inscriptions ?

Nous répondons toute l'année (hors période de fermeture de l'établissement Août et Noël) à vos demandes de devis et nous vous faisons une proposition rapidement après examen de vos besoins (Formulaire de recueil du besoin). Sur acceptation de cette proposition tarifaire, une convention vous sera envoyée pour finaliser votre inscription.

## 4 Organisation des formations

Elles sont organisées en fonction de vos besoins, contraintes et disponibilités (durée, fréquence, modalités et lieux de la formation).

## 5 Où se déroulent vos formations

Nos formations peuvent avoir lieu :

- Maison de la recherche de l'Inalco
  2, rue de Lille 75007 Paris.
- Pôle des Langues et Civilisations de l'Inalco
  65 Rue des Grands Moulins, 75013 Paris.

Nos salles de formation sont accessibles aux PMR.
Nous pouvons également organiser des formations dans vos locaux, ou en visio-conférence.

### 6 Quelles sont les modalités de règlement ?

Dans le cadre d'un financement individuel, le règlement s'effectue à l'inscription.
Dans le cadre d'une prise en charge par votre employeur, le règlement s'effectue à l'issue de la formation.

## 4. VAE

Retrait des dossiers de demande de VAE toute l'année.

- Date limite de dépôt du dossier (Livret 1) : 1er décembre 2025
  - 15 janvier 2026 au plus tard nous envoyons la notification de recevabilité
- Date limite du dossier (Livret 2) :15 avril 2026
- Mai/Juin : audition devant un jury.

Nous vous prions de commencer la constitution du dossier dès septembre pour être certain d'obtenir tous les documents nécessaires à temps pour la rentrée en septembre de l'année d'après.

Toutes les infos sur la page
http://www.inalco.fr/formation-continue/reprise-etudes-vae/vae

## 5. ACCESSIBILITE DES SITES DE FORMATION

### Les locaux de l'Inalco sont-ils accessibles aux personnes à mobilité réduite ?

Oui, les salles de cours de l'Inalco sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.
Le bâtiment du Pôle des Langues et Civilisations (PLC) est aux normes de la réglementation en vigueur concernant l'accessibilité aux personnes de situation de handicap: accès de plain-pied, ascenseurs, places de parking (selon disponibilité), toilettes adaptées, ainsi que des dispositifs de signalétique pour faciliter l'orientation des usagers (dont plan en relief et en braille).